



Réunion régionale d'informations

La laïcité et le fait religieux dans les Associations de solidarité

Mise en œuvre dans les Etablissements et Services sanitaires, médico-sociaux et sociaux

Présentée par Nicolas CADENE, Rapporteur Général de l'Observatoire de la Laïcité auprès du Premier Ministre

Jeudi 7 février 2019 14h00 - 17h00

EHESP - RENNES

PROGRAMME

Qu'elles émanent des usagers, de leurs familles ou des équipes de professionnels, les demandes d'ordre religieux interrogent les Responsables des Structures Privées non Lucratives (Associations, Fondations, Congrégations) gérant des établissements et Services de santé, médico-sociaux et sociaux.

Entre le cadre légal et les pratiques du terrain, comprendre la laïcité et le fait religieux pour mieux intervenir est une nécessité.

Quels sont les impacts de ces principes pour les Associations de Solidarité ?

Pour y répondre, nous avons le plaisir de vous proposer l'intervention de **Nicolas CADENE**, **Rapporteur Général de l'Observatoire de la Laïcité** auprès du Premier Ministre en déclinant successivement les points suivants :

- L'origine de la laïcité et du fait religieux,
- La mise en application concrète selon les espaces, tant pour les salariés que vis-à-vis des patients et usagers accueillis dans les structures,
- Les enjeux en 2019 et les spécificités pour le secteur Privé Non Lucratif, sanitaire, médico-social et social.

Pour faire face à d'éventuelles difficultés pratiques, l'Observatoire de la laïcité a, en effet, pour finalité de rappeler les bonnes pratiques et les réponses encadrées par le droit, aux cas concrets relevant du principe de la laïcité et du fait religieux.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Horaires

13h30 Café d'accueil

14 h 00 - 17 h 00 **Conférence - débat**

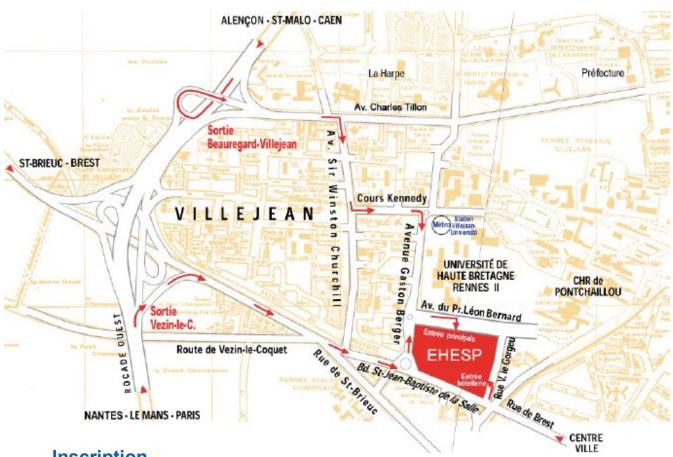
Participation

80 € par personne

<u>Lieu</u>



Rendez-vous le jeudi 7 février 2019 dans les locaux de **l'École des hautes études en santé publique (EHESP)**, située 15 avenue du Professeur Léon-Bernard à Rennes.



Inscription

Votre inscription est à retourner avant le 31 janvier 2019 à l'URIOPSS Bretagne :

203 G, Avenue Patton - BP 20219 - 35702 RENNES CEDEX 7 Tél.: 02 99 87 51 52

uriopss@uriopss-bretagne.fr

Une facture sera adressée à l'établissement ou service à l'issue de la réunion d'informations. Si le nombre d'inscriptions est insuffisant, l'URIOPSS se réserve le droit de reporter ou d'annuler la réunion et en informe la personne inscrite par message électronique ou téléphone.



Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux à but non lucratif

203 G, avenue du Général Patton BP 20219 35702 Rennes Cedex 7

Tél. 02 99 87 51 52

uriopss@uriopss-bretagne.fr